



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2013
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2013

3-6 septembre 2013

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources**

Programme pour la sous-région du Golfe

Résumé

Le programme pour la sous-région du Golfe, qui couvre le royaume d'Arabie saoudite, le royaume de Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar, est soumis au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global, qui prévoit un prélèvement de 9 millions de dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2014 à 2017.

* E/ICEF/2013/19.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats, au plus tard six semaines après l'examen du projet de programme pour la sous-région lors de la deuxième session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration. Le descriptif de programme de zone révisé sera ensuite soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa première session ordinaire de 2014.



Données de base[†]

(2011 sauf indication contraire)

	Arabie saoudite	Bahreïn	Émirats arabes unis	Koweït	Qatar
Nombre d'enfants (<i>personnes âgées de moins de 18 ans, garçons/filles, en millions</i>)	5,1/4,9	0,2/0,1	0,8/0,7	0,4/0,4	0,2/0,1
Taux de mortalité des moins de 5 ans (<i>pour 1 000 naissances vivantes</i>)	9	10	7	11	8
Insuffisance pondérale (<i>modérée et grave, en pourcentage</i>)
(<i>garçons/filles, urbains/ruraux, pauvres/riches, en pourcentage</i>)
Taux de mortalité maternelle (<i>pour 100 000 naissances vivantes, ajusté, 2010</i>)	24*	20*	12*	14*	7*
Utilisation d'une source d'eau de boisson améliorée (<i>en pourcentage, 2010</i>)	97	100	100	99	100
Utilisation d'infrastructures d'assainissement améliorées (<i>en pourcentage, 2010</i>)	100	99	98	100	100
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/ tétanos (DPT3) (<i>en pourcentage</i>)	98	99	94	99	93
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (<i>en pourcentage</i>)	98	99	94	99	99
Taux net de scolarisation dans le primaire (<i>garçons/filles, en pourcentage</i>)	90/89 (2009)	99/100 (2006)	94/98 (2006)	97/100 (2008)	95/95
Élèves atteignant la dernière année d'enseignement primaire (<i>garçons/filles, en pourcentage</i>)	..	97/98 (2010)	85/84 (2010)	96/96 (2009)	91/97 (2007)
Taux de prévalence du VIH chez les adultes de 15 à 49 ans (<i>hommes/femmes, en pourcentage</i>)
Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes (<i>en pourcentage</i>)
Enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (<i>garçons/filles, en pourcentage</i>)	..	6/3 (2000)
Enregistrement des naissances (<i>enfants de moins de 5 ans, en pourcentage</i>)

	Arabie saoudite	Bahreïn	Émirats arabes unis	Koweït	Qatar
(garçons/filles, urbains/ruraux, pauvres/riches, en pourcentage)
Revenu national brut par habitant (en dollars É.-U.)	17 820	15 920 (2010)	40 760	48 900 (2010)	80 440

† Des données de pays plus détaillées sur les enfants et les femmes ainsi que des notes méthodologiques sur les estimations sont disponibles sur le site Web www.childinfo.org.

* Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus sont les estimations ajustées établies par le Groupe interinstitutions pour l'estimation de la mortalité maternelle. Le chiffre estimatif indiqué pour le taux de mortalité maternelle au niveau du pays pour les Émirats arabes unis est de 0 décès pour 100 000 naissances vivantes (2007), conformément à ce qu'a présenté le Bureau national des statistiques des Émirats arabes unis pour 2011.

Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. Les États du Golfe comptent à eux cinq près de 42 millions d'habitants. En 2011, la population du Royaume d'Arabie saoudite était la plus importante, avec 28 millions d'habitants; suivie de celle des Émirats arabes unis, 7,9 millions; du Koweït, 2,8 millions; du Qatar, 1,9 million; et de Bahreïn, 1,3 million¹. Les adolescents âgés de 10 à 19 ans représentent 8 % de la population du Qatar, 14 % du Koweït et 12 % de Bahreïn². Dans les cinq pays la population comprend un grand nombre de travailleurs expatriés attirés par les possibilités d'emploi sur place; la proportion d'ouvriers étrangers se situe dans une fourchette comprise entre 31 % en Arabie saoudite (Département central des statistiques et de l'information, 2010), 68 % au Koweït (Bureau central des statistiques, 2011), et 89 % dans les Émirats arabes unis (Bureau national des statistiques, 2010).

2. Les cinq États du Golfe concernés par le programme de la sous-région du Golfe représentent une force politique et une influence majeures au Moyen-Orient et parmi les États islamiques. Ils ont fait la démonstration de leur engagement philanthropique, digne d'éloges, dans leur pays et à l'égard de pays moins avancés. Les dotations annuelles de plus de 5 milliards de dollars pour l'aide publique au développement (APD) consacrée au développement et à l'assistance humanitaire les ont placés collectivement en tête de la liste des donateurs qui n'appartiennent pas au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). De 1973 à 2008 l'APD des pays arabes correspondait à environ 1,5 % du revenu national brut en moyenne, le double de l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations Unies pour les membres de l'OCDE. L'Arabie saoudite est le plus gros pourvoyeur arabe d'aide publique au développement, avec une contribution record de 5 milliards de dollars en 2008, et plus de 3 milliards de dollars en 2009. Les Émirats arabes unis ont donné 1 milliard de dollars, et le Koweït 528 millions de dollars, en 2009.

3. Les cinq États ont accompli des progrès substantiels en matière de santé et de survie des enfants et de leur accès à l'éducation; ils ont atteint certains des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à ces domaines et sont en bonne voie

¹ Voir données de la Banque mondiale sur le site <http://data.worldbank.org/country>.

² Ibid.

pour en atteindre d'autres. Au chapitre de l'éducation, en général, les pays du Golfe ont sensiblement amélioré le taux net de scolarisation. En Arabie saoudite, ce taux était de 97 % pour les garçons et les filles en 2011, ce qui a porté l'indice de parité des sexes à 1³. Au Qatar en 2010, le taux net de scolarisation dans le primaire était de 92,6 %, avec un taux plus élevé pour les filles (94 %) que pour les garçons (91,2 %); l'indice de parité des sexes était de 1,03⁴. Le taux d'alphabétisation des jeunes entre 15 et 24 ans a atteint 100 % à Bahreïn pour les garçons et les filles, et 96,8 % au Qatar, où le taux pour les filles est plus élevé (98,3 %) que pour les garçons (96,3 %) en 2010⁵.

4. Bien que les plans nationaux de développement prévoient des programmes complets et intégrés pour le développement de la petite enfance, le nombre d'enfants inscrits dans des établissements est faible pour des raisons d'accessibilité et de coût par rapport aux moyens des parents, ce qui s'est traduit par une faible préparation à la scolarité. Malgré la hausse du nombre de filles et de garçons scolarisés, la qualité de l'enseignement et des résultats obtenus en matière d'acquisition des connaissances suscitent des inquiétudes. Selon les résultats de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (Trends in International Mathematics and Science Study) de 2011, aucun des pays du Golfe qui ont participé n'a obtenu le résultat de 500 qui servait d'objectif de référence au niveau international en maths ou science, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Qatar ayant obtenu un score s'échelonnant entre 394 et 465.

5. Le taux de mortalité des moins de 5 ans et le taux de mortalité infantile ont diminué dans ces pays, qui sont bien partis pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la mortalité infantile. Cependant, il reste des disparités au niveau infranational (par exemple, dans les Émirats arabes unis, le taux de mortalité des moins de cinq ans est de 10,5 décès pour 1 000 naissances vivantes à Abou Dhabi, alors qu'il est de 6,5 à Ajman). Le taux de mortalité maternelle est faible dans ces cinq pays; il oscille entre 8 décès pour 100 000 naissances vivantes au Qatar et 24 pour 100 000 en Arabie saoudite. S'ils ont considérablement réduit la mortalité infantile, ces pays doivent faire face à de nouveaux problèmes sanitaires comme l'obésité infantile et les maladies non transmissibles comme le diabète.

6. En ce qui concerne les adolescents, les stratégies des pays en sont encore à un stade précoce de développement. Il est indispensable de canaliser le dynamisme et l'énergie des adolescents et des jeunes, tant des filles que des garçons, dans une direction positive et préparer ceux-ci à assumer des rôles de premier plan.

7. Dans toute la région, la faible participation politique et économique des femmes s'explique par l'inégalité entre les sexes. Bien que les pays du Golfe aient investi dans l'éducation des femmes ces dernières décennies et que dans l'enseignement supérieur les effectifs féminins dépassent les effectifs masculins, ces pays n'ont pas aussi bien réussi à intégrer les femmes dans les activités économiques et récolter les fruits de cet investissement.

8. Les États du Golfe sont parties à plusieurs instruments relatifs aux droits de l'homme, après avoir formulé des réserves sur certains articles. Dans ses

³ Statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (<http://stats.uis.unesco.org>).

⁴ Site Web de l'Autorité qatarienne de statistique : www.qsa.gov.qa.

⁵ Statistiques de l'UNESCO, op. cit.

observations finales, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies salue les succès notables, mais recommande des mesures supplémentaires pour harmoniser le droit interne, notamment celui qui a trait à la protection, avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés. Parmi les problèmes on peut citer : l'âge minimum légal très bas pour la responsabilité pénale et le mariage des filles (problème également soulevé par le Comité pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes); l'absence de lois actualisées dans le domaine de la justice pour mineurs; l'insuffisance des compétences du personnel s'occupant d'enfants qui ont eu maille à partir avec la justice; et le défaut de statistiques fiables sur la violence faite aux enfants et aux personnes souffrant d'un handicap, et sur la violence dans la famille. Par ailleurs, le Comité a demandé la mise en place de stratégies visant à offrir un meilleur choix en matière de développement de la petite enfance, à la maison ou dans des établissements préscolaires.

9. Le relatif déficit de données désagrégées sur les enfants, notamment au sujet de la protection, par exemple au niveau infranational et selon les tranches d'âge, le sexe, le quintile de richesse, etc., conduit à s'interroger sur l'équité optimale des services sociaux actifs dans le domaine du développement. Il convient de renforcer les bases de données de la plupart des pays du Golfe afin de déceler les poches d'inégalité et de vulnérabilité qui subsistent à l'intérieur des pays, et de faciliter la défense de politiques reposant sur des observations factuelles en faveur d'une législation et d'une planification des politiques axées sur les droits. Les données recueillies doivent être plus largement accessibles, de façon à permettre un suivi régulier de la situation des enfants. Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et la sensibilisation à la problématique hommes-femmes contribuera à l'équité maximum et à la pérennisation des initiatives en faveur du développement de l'enfant.

10. « Des régimes de protection sociale officiels » assez « étendus et conséquents ont été institués pour fournir une aide spéciale aux veuves, aux divorcés, aux malades, aux personnes âgées, aux jeunes femmes célibataires et sans emploi, aux étudiants et aux familles de prisonniers, bien qu'il soit difficile de savoir si les personnes qui sont le plus dans le besoin en bénéficient »⁶. Dans certains pays du Golfe, les systèmes de protection sociale financés par l'État couvrent des non-ressortissants, parmi lesquels des migrants et des réfugiés – souvent parmi les plus démunis et les plus vulnérables. Il est important que les gouvernements de la région du Golfe revoient les structures de protection sociale existantes pour que les enfants soient au cœur du dispositif et que les plus défavorisés soient pris en compte.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération passée (2010-2013)

Principaux résultats obtenus

11. L'UNICEF a contribué à l'amélioration de la base de connaissances dans la région par l'appui apporté à la recherche sur l'enfance et les conseils techniques dispensés aux commissions nationales pour l'enfance et aux autres partenaires dans

⁶ PNUD 2009.

les pays du Golfe. Avec le concours de l'UNICEF, les commissions ou conseils chargés de l'enfance et les autres institutions du même ordre ont réalisé des études analytiques sur la situation des enfants, notamment les plus vulnérables (Arabie saoudite, Bahreïn, Koweït et Émirats arabes unis) en se concentrant sur l'équité. Des discussions avec les partenaires nationaux et infranationaux, avec des filles et des garçons d'horizons différents, y compris certains issus de groupes vulnérables, ont enrichi l'analyse de situation. L'UNICEF a encouragé Bahreïn et les Émirats arabes unis à utiliser les résultats des études analytiques sur les enfants pour concevoir des politiques ou des stratégies nationales en faveur de l'enfance qui cernent et ciblent les groupes d'enfants vulnérables. L'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2012 au Qatar a permis de générer de nouvelles données sur les enfants et les femmes et de piloter l'enquête réalisée au moyen d'un agenda électronique à l'échelle mondiale. Des travaux effectués dans le cadre de l'évaluation des partenariats ont débouché sur une stratégie globale de plaidoyer pour la région du Golfe et sur des plans d'action au niveau des pays présentant des partenaires et des organismes donateurs supplémentaires, et proposant également des lignes de conduite et des outils de communication adaptés au public.

12. Le bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe s'est associé au Conseil suprême de la maternité et de l'enfance et à l'Union générale des femmes dans les Émirats arabes unis pour évaluer les carences des dispositifs de protection de l'enfance et les moyens dans tous les secteurs sociaux – notamment la protection sociale, l'éducation, la santé, la sécurité et la justice. Pour étendre l'accès à des services dotés d'un personnel suffisant, à des structures et des informations au niveau de l'école, l'UNICEF et le Comité national pour l'enfance d'Arabie saoudite ont étoffé la capacité des écoles à détecter précocement et à régler les cas de mauvais traitements infligés aux enfants en initiant 45 formateurs.

13. L'UNICEF s'est intéressé à plusieurs questions liées au mode de vie sain dans les Émirats arabes unis. L'UNICEF et ses partenaires sont allés à la rencontre de 34 000 adolescents, de leurs parents et du personnel scolaire, munis d'informations permettant de les sensibiliser davantage aux modes de vie sains (prévention de l'obésité, des traumatismes et du VIH/sida. Les résultats décisifs obtenus par l'UNICEF à la suite de sa campagne pour réduire l'obésité infantile dans ce pays sont de plusieurs sortes : une loi interdisant la vente de produits mauvais pour la santé dans les cantines scolaires; la création par le Ministère de la santé d'un Comité pour la santé à l'école destiné à surveiller la santé des enfants et à offrir des conseils sur les mesures qui s'imposent; ainsi que l'introduction de séances d'éducation à la santé comme composante obligatoire du nouveau programme scolaire. La réussite et le retentissement qu'ont connu ces initiatives conjointes ont incité un certain nombre de partenaires à transposer ces projets dans le but de prendre en main les problèmes d'obésité et de traumatismes chez les enfants et les adolescents, et de toucher tous les enfants de 12 à 15 ans inscrits dans des écoles publiques.

14. Les pays du Golfe sont des partenaires mondiaux importants pour l'UNICEF et les organisations qui ont à cœur la survie et l'éducation de l'enfant. Ils ont donné la preuve de leur esprit d'initiative dans les causes internationales, telles que l'initiative du Qatar intitulée « Éduquer un enfant », celle de l'Arabie saoudite sur le nouveau vaccin, ainsi que l'action humanitaire dans la République arabe syrienne et les pays voisins (par exemple, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Koweït ont versé des contributions appréciables au titre de l'aide humanitaire aux Nations Unies et de façon bilatérale). Des partenariats cruciaux ont été établis avec

des gouvernements et des fondations ou œuvres de bienfaisance nationales et régionales, et des appuis ont été obtenus pour les appels lancés publiquement par des gouvernements. De plus, des partenariats avec des entreprises privées et des personnes très fortunées ont été amorcés dans le but de soutenir les travaux de l'UNICEF à l'échelon local et mondial, soit par des dons en nature soit par des dons financiers effectués grâce à des campagnes de démarchage en faveur de la cause et à des subventions de sociétés.

15. Les tout premiers cadres stratégiques communs des Nations Unies pour l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont été mis sur pied par les équipes de pays des Nations Unies et certains organismes non résidents. Ils permettent de faire mieux entendre la voix collective prônant la promotion et la défense des droits de l'homme. Établi à partir du bilan des difficultés et des perspectives, chaque cadre stratégique a désigné des priorités communes pour les organismes des Nations Unies, à l'appui des programmes nationaux. Les principales priorités portaient sur les droits des enfants et des femmes.

Enseignements retenus

16. Les informations collectées dans le cadre du programme pour la sous-région du Golfe ont permis de montrer que, malgré la réalisation des objectifs au niveau national, l'attention devrait se tourner vers les points faibles infranationaux en concevant et en appliquant des stratégies nationales axées sur des actions ciblées au niveau local afin d'atteindre les enfants les plus vulnérables.

17. Les actions que les pays ont accomplies à destination des enfants, qui ont retenu l'attention, sont transposables et s'appuient sur des éléments techniques d'avant-garde, revalorisent les programmes de pays et la mobilisation de ressources pour des projets régionaux et mondiaux. L'importance de contacts réguliers avec les partenaires nationaux et de programmes pour les enfants au niveau des pays a été manifeste lorsque l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont versé des fonds significatifs et adopté de plus en plus fréquemment de nouvelles initiatives centrées sur les enfants.

18. Le Golfe n'est pas une sous-région homogène, et certains donateurs du Golfe ont augmenté leurs propres moyens pour la mise en œuvre. Cela signifie que l'UNICEF doit montrer qu'il ajoute un surcroît de valeur unique aux réalisations faites pour les enfants. Tel est son devoir, en raison de son statut intergouvernemental, de sa mission normative universelle pour les droits de l'enfant, de sa forte présence et de ses capacités techniques, notamment en tant que porte-drapeau, organisateur, relais des connaissances et partenaire capital de prédilection des gouvernements, de la société civile et d'autres acteurs concernés. Les activités dans la zone du Golfe exigent de faire connaître et reconnaître les donateurs, d'investir suffisamment de temps et de ressources pour gagner la confiance des gouvernements et des autres partenaires, et d'avoir une démarche unie au nom de l'UNICEF dans toute la sous-région.

Programme de zone pour la période 2014-2017

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composantes du programme	Autres ressources					Total
	Arabie saoudite	Bahreïn	Émirats arabes unis	Koweït	Qatar	
Partenariats durables pour les droits de l'enfant dans le Golfe et le monde	150	338	150	50	200	888
Connaissances et données disponibles sur les enfants	2 183	440	2 183	728	578	6 112
Coûts intersectoriels	667	222	667	222	222	2 000
Total	3 000	1 000	3 000	1 000	1 000	9 000

Élaboration du programme

19. Des réunions de concertation ont eu lieu avec les homologues chargés des questions techniques et les ministères des affaires étrangères des cinq pays du Golfe. L'élaboration du programme s'est inspirée non seulement des plans nationaux de développement des cinq pays, mais aussi des cadres stratégiques communs pour l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

20. D'autre part, le programme a été élaboré à partir des conclusions de l'analyse de situation de Bahreïn et des Émirats arabes unis, de l'enquête en grappes à indicateurs multiples du Qatar, des observations finales du Comité des droits de l'enfant, des rapports annuels du bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe et des autres organismes des Nations Unies, ainsi que des travaux consacrés à l'élaboration de stratégies. Ces travaux ont réuni un grand nombre de partenaires, dont les organes de coordination nationaux, les ministères sectoriels, les institutions infranationales et les organisations de la société civile. Ces travaux se sont ajoutés aux résultats des échanges de vues avec les enfants et les adolescents. Un apport de taille a été l'évaluation du partenariat du bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe.

Composantes du programme, résultats et stratégies

21. L'objectif d'ensemble du programme pour la sous-région concernant la période 2014-2017 est de travailler en partenariat avec les gouvernements et les autres partenaires de la région du Golfe pour concrétiser peu à peu les droits des filles, des garçons et des adolescents en matière de développement, de protection et de participation, en se souciant des plus défavorisés. Contrairement à la plupart des autres descriptifs de programme de pays ou de zone de l'UNICEF, le présent programme pour la sous-région comporte un volet partenariat à la fois à l'échelon des pays et du monde. Donc, l'action du bureau de la zone du Golfe visera à transformer la ferme volonté politique des États du Golfe (illustrée par les stratégies et les plans nationaux de développement) en réformes concrètes positives et équitables au sein des pays, dans le but d'améliorer le statut des filles et des garçons

par des mesures législatives, politiques et stratégiques. En outre, le programme pour la sous-région a pour principal objet de démultiplier les effets des partenariats et de mobiliser les soutiens politiques et les ressources avec les pays du Golfe afin d'améliorer la vie des enfants de la planète.

22. Certaines des composantes du projet de programme sont les suivantes : a) Les partenariats durables pour les droits de l'enfant dans le Golfe et le monde; et b) Les connaissances et données disponibles sur les enfants.

23. Les principaux résultats escomptés d'ici à 2017 sont : a) la démonstration par les gouvernements, le secteur privé et les autres partenaires de la région du Golfe qu'ils accroissent les ressources et se préoccupent davantage des droits de l'enfant dans la région du Golfe et dans le monde; b) le renforcement des capacités des pays à produire et analyser systématiquement les données et les connaissances sur la situation des droits de l'enfant; et c) l'utilisation d'informations récentes et de qualité pour orienter le dialogue national sur la politique et la réforme des systèmes.

24. Des stratégies communes à toutes les composantes comprendront : le développement des capacités de façon à consolider les dispositifs; la formulation de politiques fondées sur des observations factuelles; la gestion des connaissances; les activités de plaidoyer et la communication; l'instauration de partenariats stratégiques avec diverses parties prenantes; ainsi que la sélection et la promotion d'innovations efficaces. Les stratégies visant à favoriser l'égalité entre les sexes et l'équité figureront dans toutes les composantes du programme. À l'intérieur de ces composantes générales, le programme pour la sous-région devra être exceptionnellement souple et capable de prendre en compte les différentes particularités des pays et d'être en mesure de saisir les occasions imprévues pour promouvoir de nouveaux partenariats et alliances en faveur des enfants.

Composantes du programme

Partenariats durables pour les droits de l'enfant dans le Golfe et le monde

25. Les États du Golfe ont fait preuve de leur désir de jouer un rôle sur le terrain des grands problèmes mondiaux. Cet intérêt s'est exprimé de différentes manières, notamment dans les pays, par la création de fondations pour soutenir certaines causes, et dans le monde, par le lancement d'initiatives philanthropiques et des contributions financières à l'aide publique au développement. Mettant à bon usage la grande importance accordée par les gouvernements et les partenaires aux enfants, l'UNICEF s'impliquera et mobilisera les partenaires et les ressources dans la région du Golfe pour traduire les droits des enfants en actes. Ces partenariats devraient permettre d'amplifier les capacités et de disposer de ressources plus importantes dans la région et dans le monde pour aider concrètement les filles et les garçons. L'UNICEF œuvrera avec chacun des cinq pays du Golfe à mobiliser et canaliser son engagement spécifique et ses ressources pour défendre ses priorités particulières. Par exemple, l'éducation est une priorité mondiale pour le Qatar, alors que l'éradication de la polio est une priorité de l'Arabie saoudite. De nouveaux partenariats avec d'autres partenaires régionaux et mondiaux, comme les centres de réflexion, le monde universitaire et le secteur privé, seront forgés afin de produire des connaissances et réfléchir à de nouvelles modalités de programmation. L'UNICEF s'appuiera sur son réseau mondial pour susciter et partager les bonnes pratiques et l'expérience et pour offrir aux partenaires régionaux la possibilité de

communiquer sur les questions qui ont trait aux programmes et aux choix politiques avec des partenaires de toutes les régions. Les perspectives qu'ouvre la coopération Sud-Sud, les activités de plaidoyer et la communication stratégique seront les principes d'action essentiels de cette composante du programme.

Connaissances et données disponibles sur les enfants

26. Au titre de cette composante, l'UNICEF aidera les pays du Golfe à se doter de meilleurs outils et méthodes pour renforcer leurs capacités à analyser les données, ainsi qu'à produire des données de qualité afin de comprendre l'ampleur et la courbe des inégalités plus complètement, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfant. Ces données et leur analyse centrées sur l'équité pourront ensuite servir à la formulation de politiques reposant davantage sur des constatations. Des instruments et des modèles braqués sur l'équité seront utilisés aux niveaux national et sous-national pour mettre en relief les obstacles et les points de blocage et pour suivre les progrès accomplis en vue de trouver des solutions. L'UNICEF épaulera les gouvernements et les autres partenaires pour définir pour chaque pays un ensemble d'indicateurs concernant les droits de l'enfant, compte tenu des normes internationales relatives aux droits des enfants. L'UNICEF étudiera la possibilité de créer des centres d'excellence dans la sous-région, afin de promouvoir les pratiques optimales, l'innovation et la recherche de pointe sur certains aspects liés aux droits des enfants.

27. L'UNICEF et son réseau mondial possèdent un solide potentiel leur permettant de contribuer utilement à la formulation des politiques et à la réforme des dispositifs dans divers domaines. À la suite des discussions avec les gouvernements partenaires, trois domaines ont été retenus. Il n'en reste pas moins que le programme pour la sous-région est un cadre de partenariat souple et déterminé par la demande, qui peut inclure d'autres domaines prioritaires permettant de donner des informations au fur et à mesure qu'elles surgissent. Tout d'abord, sur le front de la protection sociale, l'UNICEF, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, soutiendra les gouvernements désireux de bénéficier d'une analyse permanente et actualisée des mécanismes de protection sociale, pour que ceux-ci soient plus réactifs et prompts à répondre aux besoins des enfants les plus menacés et de leur famille. Parallèlement, des démarches audacieuses créeront des synergies entre les régimes de protection sociale et de protection de l'enfant en vue d'améliorer la protection de tous les enfants. En second lieu, étant donné l'importance accordée au développement de la petite enfance dans les différents plans de développement nationaux, l'UNICEF coopérera avec les gouvernements intéressés pour obtenir des données factuelles qui guideront les choix politiques et la programmation en matière de développement intégré de la petite enfance dans leurs pays. En troisième lieu, pour favoriser l'épanouissement des adolescents, le bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe appuiera la production de connaissances et le partage des meilleures pratiques mondiales de manière à mettre sur pied un programme judicieux de compétences pratiques. Ce programme aura pour but de multiplier les possibilités de participation des adolescents et leur faire mieux percevoir les avantages que présente un mode de vie sain. Il permettra également de renforcer leur aptitude à opérer des choix plus salutaires (pour prévenir l'obésité, les traumatismes et le VIH/sida) et à résister aux pressions qui les poussent à adopter des comportements préjudiciables ou risqués. Par la même occasion, leur disposition

à résoudre les conflits s'en trouvera améliorée. Les médias sociaux et la technologie mobile favoriseront l'apprentissage interactif.

28. La composante intersectorielle du programme recouvre les dépenses induites par la mise en œuvre rigoureuse et réussie du programme de pays, notamment les salaires du personnel exerçant des fonctions communes.

Liens avec les priorités nationales

29. Les composantes du programme concordent avec les plans nationaux de développement des pays du Golfe, dont plusieurs privilégient les points suivants : une meilleure qualité de vie pour tous les enfants, en s'attachant à ceux qui en ont le plus besoin et en adoptant une démarche intégrée qui englobe le bien-être et la protection de l'enfant; le passage de l'aide sociale au développement social; un développement régional équilibré; la promotion de modes de vie sains notamment grâce aux écoles et aux campagnes dans les médias; l'institution de systèmes de protection tous azimuts contre la violence dans la famille et de mécanismes pour la détection précoce de la violence à l'égard des enfants et de leur abandon; la maîtrise par les jeunes de compétences indispensables à une participation active et une citoyenneté responsable qui les prépareront à l'exercice de responsabilités. Certains plans de développement nationaux visent à améliorer la législation, renforcer les institutions et les ressources humaines, et donner plus de poids à la responsabilité sociale des entreprises. Tous ces objectifs coïncident avec les principes du projet de programme de l'UNICEF et figurent également dans les cadres stratégiques communs pour l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

30. Le programme pour la sous-région servira les objectifs des États du Golfe, objectifs qui consistent à bâtir une cohésion sociale et répartir équitablement les potentialités de développement ainsi qu'à avancer sur la voie de la responsabilité sociale. En fournissant des informations pour éclairer la réforme des politiques, le programme pour la sous-région permettra de : réduire les écarts entre zones géographiques et groupes sociaux; aider les services à passer de l'aide sociale au développement social; et mettre en place des politiques ou stratégies pour les enfants vulnérables.

Liens avec les priorités internationales

31. Le programme vise à étayer les actions nationales en application des engagements pris dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans les rapports présentés au titre d'État partie au Comité des droits de l'enfant et aux autres instruments relatifs aux droits de l'homme, et dans les plans de développement. Le programme pour la sous-région est dicté par le souci d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements de la région du Golfe pour donner suite aux recommandations émises par les comités des deux conventions citées précédemment et les exécuter progressivement. Les initiatives de ce plan seront menées à bien dans le cadre général du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017. La promotion de ces politiques accélérera la concrétisation des obligations nationales prévues par le programme d'après 2015. La composante du programme concernant les partenariats représente l'importante contribution que

peuvent apporter ces pays pour donner une impulsion aux priorités internationales, notamment aux travaux inachevés dans le domaine de la survie, l'éducation et la protection de l'enfant.

Principaux partenariats

32. L'établissement de partenariats est l'une des pièces maîtresses de ce programme sous-régional. Les organes de coordination nationaux pour la mise en œuvre du programme seront les commissions nationales chargées de l'enfance en Arabie saoudite et à Bahreïn, les conseils suprêmes des affaires familiales au Koweït et au Qatar, le Conseil suprême de la maternité des Émirats arabes unis et l'Union générale des femmes. Les relations avec les organisations de la société civile, les milieux universitaires, les médias et le secteur privé dont le propos est l'enfant seront intensifiées, et ce faisant, de nouvelles manières de travailler et de parvenir à des résultats seront étudiées en amont des problèmes. Des partenariats seront noués avec les institutions nationales et régionales et d'autres acteurs clés pour faire avancer les projets en faveur des enfants, en s'appuyant sur la volonté politique des cinq pays.

33. La coopération avec les organismes des Nations Unies sera assurée, de façon à accomplir le dessein des cadres stratégiques communs d'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis, en plus des objectifs communs des trois autres pays. Les gouvernements prendront part à des discussions afin d'adapter leur collaboration avec l'ONU à l'évolution des tendances mondiales en matière de développement, comme l'a préconisé l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2012. À Bahreïn, l'équipe de pays des Nations Unies aidera le Gouvernement à respecter les recommandations de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn. L'UNICEF montrera la voie vers la cohésion sociale et la réconciliation. En Arabie saoudite, l'équipe de pays des Nations Unies présentera un rapport sur la situation des droits de l'homme dans le pays dans le cadre du mécanisme de l'examen périodique universel. Le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF soumettront une proposition commune au Groupe des Nations Unies pour le développement sur des initiatives porteuses pour le pays concernant l'institutionnalisation des droits de l'homme en Arabie saoudite.

Suivi, évaluation et gestion du programme

34. Des plans à horizon mobile annuels ou semestriels par pays seront mis en place avec les partenaires ou les ministères de tutelle compétents. Un suivi conjoint et des visites sur le terrain seront incorporés dans le plan intégré commun de suivi et d'évaluation. Tout le suivi sera axé/articulera... sur l'équité. La coordination du programme sera facilitée par l'appui technique apporté aux commissions nationales chargées de l'enfance en Arabie saoudite et à Bahreïn, au Conseil suprême des affaires familiales du Koweït, au Conseil suprême des affaires familiales du Qatar, au Conseil suprême de la maternité et de l'enfance et à l'Union générale des femmes des Émirats arabes unis.

35. Des examens annuels du programme et des visites sur le terrain seront organisées avec les partenaires d'exécution et une évaluation et/ou des enquêtes

seront effectuées périodiquement. Un bilan du programme à mi-parcours sera réalisé en 2015. Les examens annuels et à mi-parcours conduits par l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires sont intégrés dans les cadres stratégiques communs. La documentation et la large diffusion des informations relatives aux réalisations, aux enseignements tirés, aux pratiques exemplaires et aux difficultés rencontrées permettront de faire adopter des démarches positives et novatrices, et d'influer sur l'élaboration des futurs programmes pour la sous-région et des cadres stratégiques communs. Étant donné l'importance et l'ampleur des partenariats dans la région, une étude sur ces partenariats sera entreprise en même temps que l'examen à mi-parcours.
